

A la lumière du témoignage de la ministre concernant l'entente intervenue sur les exemptions relatives au droit d'auteur, et compte tenu de la proximité du départ de la deuxième étape, le Comité estime que le report susmentionné n'est plus nécessaire et recommande par conséquent que le Sénat n'insiste pas sur l'amendement 1 de son rapport sur le Projet de loi C-60.

En outre, puisque la ministre a promis d'ouvrir des consultations entre les fonctionnaires, les artistes, les conservateurs et administrateurs de musées pour en arriver à un accord sur le droit d'exposition en vue de la deuxième étape de la réforme du droit d'auteur, le Comité recommande que le Sénat n'insiste pas sur l'amendement 1 de son rapport sur le Projet de loi C-60 qui réclamait la suppression de l'article 2 concernant les droits d'exposition.

Honorables sénateurs, je vous recommande d'adopter ce rapport.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'entends être bref au sujet de ce rapport de comité. Le sénateur Doyle a déclaré qu'il se félicitait des résultats de la rencontre du comité. Je tiens à dire que j'ai été surpris, lorsque le sénateur Doyle m'a appris, au moment de quitter l'immeuble vendredi, que le comité avait mis de l'eau dans son vin et adopté une attitude éclairée et qu'il était parvenu à un accord et que, par conséquent, nous allions recevoir le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui. Honorables sénateurs, je suis heureux que cela se soit produit et que le dialogue entre la ministre et le gouvernement ainsi que le Sénat et le comité permanent ait donné ce résultat.

Je voulais parler au président moi-même au sujet des délibérations du comité vendredi. J'ai appris qu'il se trouvait en Irlande lundi et j'ai pu le rejoindre tard cette journée-là—du moins c'était le cas pour lui, mais pas tellement pour moi—et il m'a certes confirmé le fond de ce que le sénateur Doyle nous présente aujourd'hui. Sauf erreur, des consultations ont eu lieu et se poursuivront entre les parties intéressées. Je crois comprendre qu'un certain nombre d'exceptions ont été relevées et qu'on pourrait en ajouter quelques-unes à l'avenir.

En outre, si je ne m'abuse, la ministre s'était engagée, toutes choses égales d'ailleurs, à procéder à la seconde phase à l'automne. Le sénateur Sinclair a considéré certes qu'il s'agissait là d'un progrès important qui méritait la présentation du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui. Honorables sénateurs, cela m'a certes satisfait et il faut ajouter à cela le rapport que le sénateur Doyle nous présente aujourd'hui.

Je ne peux que féliciter le président et les membres du comité pour avoir atteint ce résultat. Je ne suis certes pas un expert en la matière comme le sont le sénateur Doyle et les autres membres du comité, mais au moins je peux affirmer qu'à la suite de leur travail, les parlementaires sont davantage conscients du problème à l'instar, on peut l'espérer, de la population également. Je tiens à dire que je connais beaucoup

mieux maintenant les questions reliées à ce projet de loi sur le droit d'auteur.

Ainsi, honorables sénateurs, je n'ai aucune hésitation à accepter qu'on aille de l'avant avec cette question comme l'a recommandé le comité.

● (1430)

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, en tant que membre du comité, j'ai quelques mots à dire à la suite de mon chef. A mon sens, le comité sénatorial a eu raison d'agir comme il l'a fait parce que, dans sa version originale, le projet de loi C-60 posait de sérieux problèmes. Sans revenir sur ces problèmes, d'ailleurs fort bien exposés par le sénateur Doyle, je tiens à souligner que, par suite des initiatives du Sénat et du comité, tout le processus s'est trouvé accéléré du fait qu'on a mis en rapport les créateurs et les usagers d'oeuvres protégées. Quand on pense que 490 musées et une foule d'établissements d'enseignement et de bibliothèques éprouvaient des difficultés, vous conviendrez, j'en suis sûr, qu'en mettant les parties en rapport, il a été possible de résoudre plus rapidement les problèmes qui se posaient. Comme on l'a dit, nous sommes tous enchantés d'avoir pu accélérer le processus. J'espère qu'il en résultera, à la phase 2, un projet de loi qui remédie aux problèmes associés au projet de loi d'origine.

En terminant, je voudrais remercier la ministre d'avoir si admirablement coopéré avec le comité et d'avoir ainsi contribué à la rapidité avec laquelle les difficultés ont été aplanies. Elle prêtait l'oreille aux suggestions du comité et se montrait désireuse de régler les problèmes posés par le projet de loi.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

[Français]

PROJET DE LOI PRIVÉ

LOI CONSTITUANT EN PERSONNE MORALE LE VICAIRE RÉGIONAL POUR LE CANADA DE LA PRÉLATURE DE LA SAINTE-CROIX ET OPUS DEI—ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Neiman, appuyé par l'honorable sénateur Cottreau, tendant à l'adoption du 21^e rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (Projet de loi S-7, Loi constituant en personne morale le vicair régional pour le Canada de la Prélature de la Sainte-Croix et Opus Dei, avec deux amendements), présenté au Sénat le 25 mai 1988.—(L'honorable sénateur Hébert).

L'honorable Jacques Hébert: Reporté.

L'honorable Jacques Flynn: Sénateur Hébert, quand allez-vous parler sur cet ordre du jour?

Le sénateur Hébert: Bien, si vous insistez . . .

Le sénateur Flynn: Certainement que je vais insister la semaine prochaine.